

Archives départementales d'Indre-et-Loire

Série Z- Sous-préfectures de Chinon, Loches et Tours (1800-1940)

Présentation

La série Z est consacrée aux sous-préfectures soit, pour l'Indre-et-Loire, Chinon, Loches et Tours.

La France des préfectures et sous-préfecture n'est pas un mythe. Elle constitue l'armature du territoire et en explique nombre de faiblesses et de qualités. Les villes moyennes ont connu une place privilégiée dans la France impériale, monarchique et républicaine, et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle. Aujourd'hui, l'Etat se tourne plus volontiers vers le développement des métropoles et les réformes de l'administration de l'Etat et de l'administration territoriale engagées au début du XXI^e siècle pourraient signifier, à terme, la disparition des sous-préfectures, voire des préfectures les plus petites.

Dates extrêmes

Les documents du fonds de la sous-préfecture de Chinon (1Z) couvrent la période an VI-1942. Trois registres ont une date extrême postérieure à 1942, le registre d'inscription des impositions et taxes des communes (1Z97*) qui se termine en 1952, le registre des établissements classés, insalubres et incommodes (1Z187*) qui recense ces établissements autorisés jusqu'en 1954 et celui des inscriptions des courtiers et marchands de bestiaux (1Z201*) jusqu'en 1946.

Les documents du fonds de la sous-préfecture de Loches (2 Z) couvrent la période 1792-1926, date de la suppression de la sous-préfecture. Un seul registre, ouvert en 1916 (1Z311*), recensant les décisions de la commission des hospices et bureaux de bienfaisance, se prolonge au-delà de la suppression de la sous-préfecture jusqu'en 1929.

Pour la sous-préfecture de Tours, seule la période 1811-1837 est couverte par les documents et de façon très lacunaire. Toutefois, la sous-préfecture de Tours n'a existé de façon autonome, par rapport à la préfecture, que de 1811 à 1815 et de 1821 à 1830.

Importance matérielle

La série Z, d'un métrage total de 54,10 mètres linéaires, comprend 581 articles. Elle se décompose comme suit : la sous-série 1 Z, 252 articles pour 23,10 mètres linéaires, la sous-série 2 Z, 320 articles pour 30,60 mètres linéaires, et la sous-série 3 Z, 9 articles pour 0,40 mètre linéaire.

Modalités d'entrée et de classement

Les documents de cette série proviennent de versements effectués par les services des sous-préfectures, pour la sous-préfecture de Chinon principalement en 1944 (entrée 1790), en 1969 (entrée 1240), en 1976 (entrée 1628) et en 1979 (entrée 1808) et pour la sous-préfecture de Loches principalement en 1904 et en 1926, date de la suppression de cette sous-préfecture.

Composition et intérêt du fonds

La circulaire du 16 décembre 1965 prévoit de placer en série Z les fonds des sous-préfectures, série divisée ici en trois sous-séries correspondantes aux trois arrondissements d'Indre-et-Loire.

En parcourant le répertoire numérique, nous constatons une très grande inégalité qualitative et quantitative des documents de cette série qui permet néanmoins de combler d'éventuelles lacunes des séries modernes et surtout de compléter la série M. Il est certain que de nombreux documents provenant des sous-préfectures sont en fait dispersés dans les séries modernes, principalement dans la série M. Un seul exemple : les dossiers d'association loi 1901. Alors que les demandes sont déposées et enregistrées en sous-préfecture, ces dossiers sont généralement classés en sous-série 4 M, police administrative, ce qui est le cas en Indre-et-Loire.

Sous-série 1Z - Archives de la sous-préfecture de Chinon

A la lecture du répertoire, une remarque s'impose : il y a peu de documents antérieurs à 1850, une trentaine d'articles sur 581 ! Et peu de documents des années 1930. La majorité des documents concerne en fait la période 1870-1930.

La partie consacrée à l'organisation et au fonctionnement de l'administration sous-préfectorale est assez riche. Toutefois l'ensemble concernant le conseil d'arrondissement (1Z1-6) ne couvre que la période 1876-1928. La collection de registres des arrêtés du sous-préfet de l'an VIII à 1937 (1Z7*-14*) est lacunaire de 1827 à 1849. Un bel ensemble (1Z17-28*) contient la correspondance active et passive de l'an VIII à 1896, avec toutefois une lacune importante de 1839 à 1854. Les dossiers sur le personnel de l'État (1Z29), ainsi que ceux sur le mobilier et les bâtiments de l'État (1Z30-31) sont anecdotiques (1Z29). Les affaires communales sont contenues dans les cotes 1Z32 à 1Z98. Parmi celles-ci, deux ensembles sont conséquents, le contrôle des décisions des conseils municipaux, de 1887 à 1940 (1Z36-83) et les budgets et comptes administratifs, de 1911 à 1935 (1Z84-94).

La partie consacrée aux différentes élections (1Z99-137) est très décevante, la majorité des documents ne concernant que la fin du XIX^e et le XX^e siècle. Avant 1848, ne sont conservées que les élections de l'an IX et de 1813 (1Z99-100, 118-123).

Les documents de police administrative et de sûreté générale (1Z138-175) sont, eux aussi, très lacunaires, avec encore une fois très peu d'archives antérieures à la guerre de 1870. Toutefois, deux dossiers sont à signaler (1Z157-158, l'un sur le contrôle des émigrés (an VI-1809) et l'autre, un « tableau nominatif des demoiselles de familles [...] de quatorze ans et au-dessus prises parmi les plus riches héritières non encore mariées », daté de 1811 et qui concerne ce que les historiens nomment la conscription des filles). Dans cet ensemble, les cotes 1Z166-171 sont particulières : elles concernent des enquêtes sur des personnes, classées par commune.

Les rubriques « cérémonies publiques et distinctions honorifiques » (1Z176-1811) ne sont qu'anecdotiques et peu intéressantes.

La partie consacrée à l'hygiène et à la santé publique (1Z182-187) contient au moins deux éléments à signaler : le recensement des médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, herboristes et vétérinaires, de 1886 à 1936 (1Z184) et le registre des établissements classés de 1847 à 1954 (1Z187). Dans la rubrique « population et

statistiques », deux cotes sont à signaler (1Z189-190) qui recensent les décès de l'arrondissement de 1906 à 1921 en indiquant leurs causes. Dans la rubrique « Agriculture et forêts » (1Z191-197), le procès-verbal de délimitation de la forêt de Chinon en 1841-1843 (1Z191) complète les documents sur cette forêt conservés en sous-série 7 M. La cote 1Z197 concerne les courses hippiques, une spécificité de la ville de Chinon et de son célèbre hippodrome.

Les rubriques « Commerce, Travail, Finances » (1Z198-209) ne contiennent que des dossiers à consulter en supplément de documents classés en série M. Plus intéressantes sont les cotes 1Z216-221 sur la guerre 1914-1918 dans la rubrique « Affaires et événements militaires » (1Z210-221), et plus spécialement sur les réfugiés placés dans l'arrondissement. Dans la partie « Travaux publics » (1Z222-231), un article (1Z230) semble porter sur un sujet spécifique : le rachat des ponts à péage de 1886 à 1903. Si la partie « Enseignement et affaires culturelles » (1Z232-234) fournit des indications partielles sur les monuments historiques, la rubrique « Affaires religieuses » (1Z235-240) contient des documents particulièrement intéressants sur les congrégations religieuses et sur la séparation des Eglises et de l'Etat en 1906.

Dans la partie consacrée à l'assistance et prévoyance sociale (1Z241-256) qui est à étudier en rapport avec la série X, la cote 1Z241 sur l'organisation des soupes économiques en 1812 retient l'attention. Enfin, les deux cotes (1Z257-258) concernant la prison de Chinon complète les documents de la série Y.

Sous-série 2Z - Archives de la sous-préfecture de Loches

La partie consacrée à l'organisation et au fonctionnement de l'administration sous-préfectorale est très riche. L'ensemble consacré au Conseil d'arrondissement semble complet, de 1827 à 1926 (2Z1-8), la collection des arrêtés (2Z10-29) s'étend de l'an VIII à 1926 et la correspondance (1Z30-69) couvre une période longue, de l'an VIII à 1926, avec toutefois des manques importants. Si les dossiers sur le personnel de l'Etat (2Z70-73) sont anecdotiques, ceux sur le mobilier et les bâtiments publics sont plus conséquents (2Z74-78), en particulier celui sur le château de Loches (2Z75), sur l'Ecole normale d'instituteurs de Loches (2Z76), spécificité de l'arrondissement et sur la pépinière départementale (2Z78) de l'an VI à 1875. Sont regroupées, des cotes 2Z79 à 129, les affaires communales : contrôle des décisions des conseils municipaux (an VIII-1926), des budgets et comptes (1821-1836) et des dons et legs (1878-1925).

Les liasses consacrées aux élections sont relativement riches (2Z130-152). Les documents de police administrative et de police générale (2 Z153-172) sont très lacunaires. Une seule cote (2Z172) a un contenu spécifique : la restitution des biens d'émigrés et de bien nationaux (an VIII-1820).

La rubrique « distinctions honorifiques » (2Z173-174) ne contient que peu de documents. La partie consacrée à l'hygiène et à la santé publique (2Z175-181) contient au moins deux éléments à signaler : le recensement des médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, herboristes et vétérinaires, de l'an IX à 1907 (2Z179) et le registre des établissements classés de 1868 à 1925 (2Z180-181). Parmi les articles consacrés à la population et à l'économie (2Z182-184), une cote est à signaler (2Z183) qui recense les décès de l'arrondissement de 1907 à 1926 en indiquant leurs causes.

La rubrique « Agriculture et forêts » (2Z185-219) est assez riche avec un dossier sur le phylloxera et le commerce des vins (2Z189) dans un arrondissement à réputation non viticole, un dossier sur la société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement (2Z194) et surtout un ensemble important sur les forêts de Loches de l'an VIII à 1925 (2Z195-218) qui contient en particulier le procès-verbal de délimitation de la forêt de Loches de 1816-1831.

Les rubriques « Commerce, poids et mesures, travail et finances » (2Z220-233) sont à consulter en complément des dossiers conservés en série M. La partie consacrée aux événements et affaires militaires (2Z234-263) peut se décomposer en trois grands thèmes : formation de la conscription et des classes, la garde nationale et la guerre 1914-1918.

La rubrique « Travaux publics et service hydraulique » est assez conséquente avec une trentaine de cotes (2Z264-293). De nombreux documents concernent les créations et l'entretien des chemins et des routes. La cote 2Z270 retient l'attention puisqu'elle concerne les travaux effectués par les comités de charité entre 1817 et 1825, documents à mettre en relation avec ceux conservés en série X. Enfin, dans cette rubrique, sont conservés des dossiers sur la construction de chemins de fer, complément indispensable à la série S.

Dans la rubrique « Enseignement et affaires culturelles » (2Z294-302), on retiendra principalement les cotes 2Z296, registre d'inscription des instituteurs et institutrices de 1834 à 1855, et 2Z297 sur l'Ecole normale de Loches, spécificité de l'arrondissement. La rubrique « Affaires religieuses » (2Z303-306) regroupe des dossiers sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Dans la partie consacrée à l'assistance et la prévoyance sociale, à étudier en complément de la série X, on note la cote 2Z318 sur l'attribution d'allocations aux retraités de l'Etat de 1917 à 1920. Enfin, deux cotes (2Z319-320) concernent la prison de Loches.

Sous-série 3Z - Archives de la sous-préfecture de Tours

Neuf cotes seulement forment cette sous-série, de 1811 à 1837. La partie la plus intéressante est celle regroupant les arrêtés et avis du sous-préfet de 1811 à 1828 (2Z1-4). Cette sous-série est particulièrement lacunaire. Toutefois, la sous-préfecture de Tours n'a, en réalité, existé qu'à partir du décret du 6 avril 1811 qui place un sous-préfet dans chaque arrondissement y compris dans celui du chef-lieu du département. Louis Bacot de Roman est nommé le 14 janvier 1811.

Avant 1811, c'est le préfet qui fait office de sous-préfet comme l'indique *l'annuaire du département d'Indre-et-Loire pour l'an 1807* : « Lambert, préfet, faisant les fonctions de sous-préfet. Les employés de la sous-préfecture sont les mêmes que ceux de la préfecture ». Toutefois, le 20 décembre 1815, une ordonnance royale supprime les sous-préfets des chefs-lieux sièges de préfecture. C'est alors souvent le secrétaire général qui fait donc office de sous-préfet sans que soit constitué un fonds d'archives propre à la sous-préfecture. L'ordonnance du 1^{er} mai 1820 rétablit le sous-préfet dans l'arrondissement du chef-lieu du département. De 1821 à 1830, Augustin Duchamp de La Frillière, secrétaire général de la préfecture de Tours est nommé sous-préfet. Après 1830, il n'y a plus de sous-préfet dans l'arrondissement où est situé le chef-lieu du département. Les documents conservés en sous-série 3Z confirment cette chronologie. La collection des arrêtés du sous-préfet se répartit en deux périodes, de février 1811 à décembre 1815 (3Z1*-3*) et de novembre 1820 à octobre 1828 (3Z4*). Il faudra

attendre le 9 février 1981 pour voir l'installation d'un sous-préfet en tête de l'arrondissement de Tours, mais pour peu de temps.

Les autres documents pouvant provenir de la sous-préfecture de Tours sont certainement répartis parmi ceux de la préfecture, sans qu'une identification soit possible, ce qui explique le peu de document dans la sous-série 3 Z.